

« La lutte contre les violences familiales est une priorité »

QUESTIONS À

Nicole Belloubet
Ministre de la Justice

Fluidifier les dispositifs

Les violences intrafamiliales sont-elles une priorité ?

Oui, c'est une priorité prioritaire parmi toutes celles du ministère de la Justice ! Avec Marlène Schiappa, nous avons fait le Grenelle des violences conjugales, tout le gouvernement est engagé. Une loi a été votée fin décembre, une autre est en cours d'adoption.

Elles ont augmenté pendant le confinement...

Oui et nous avons eu raison de maintenir les violences intrafamiliales dans les contentieux essentiels alors que les tribunaux étaient fermés pendant le confinement. Cela montre aussi la nécessité de prolonger les dispositifs mis en place pendant cette période d'urgence pour leur donner plus de fluidité et de coordination.

Le problème s'aggrave-t-il ?

En tout cas, il se révèle. Les femmes sont plus écoutées, il y a plus de moyens pour les prendre en charge aussi. On améliore la rapidité et la fluidité de la réponse judiciaire, on propose des logements aussi. Pendant le confinement, une plateforme d'hébergement des conjoints violents a répondu à 80 demandes. Nous allons essayer de la pérenniser.

Quid de la prévention ?

Nous finançons les associations d'aide aux victimes, cela représente 29 M€ par an, en hausse de 174 % sur 10 ans. Il y a des formations obligatoires pour les magistrats, les téléphones grave danger qui sont passés de 500 à 1 000 en un an.

POLITIQUE

Hier, Nicole Belloubet, la ministre de la Justice, a dialogué avec les associations et le procureur avant de rendre visite au Centre d'information sur les droits des femmes et des familles.

Kathy Hanin

chanin@midilibre.com

« Vous avez beaucoup de travail ? » Un « Oui ! » sans hésitation jaillit des masques en réponse à la question de la ministre de la Justice, en visite dans les locaux du CIDFF. Et encore plus pendant le confinement où les violences intrafamiliales n'ont pas connu de répit. Elles ont même augmenté. Ce que confirme le procureur Eric Maurel : « Pendant cette période, le nombre d'affaires de violences conjugales a été multiplié par deux, on en était à 148 mi-mai contre 74 à la même période l'an dernier ». Au tribunal d'Alès, 17 déferments ont été enregistrés (contre un seul l'an dernier).

Le Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF), en première ligne pour répondre à l'urgence puis assurer l'accompagnement des femmes victimes, fait le même constat. « Pendant les huit semaines de confinement, nous avons reçu 135 appels sur un numéro d'urgence accessible sept jours sur sept. Beaucoup de mères de familles nombreuses, six femmes enceintes, avec un pic à la troisième et à la sixième semaine », observe Béatrice Bertrand, directrice de cette association créée par Georgina Dufoix en 1984. Si le confinement a fait augmenter les violences, le CIDFF note

chaque année plus de cas : « La parole se libère, les femmes comprennent que ce n'est pas normal et s'autorisent à le dénoncer », analyse Béatrice Bertrand.

« Travail remarquable des associations »

« Ici, en 2019, 194 femmes et 74 enfants sont passés par notre accueil de jour, un autre existe à Alès », explique la directrice du CIDFF en faisant visiter les lieux à la ministre de la Justice. Des femmes en panique, qui débarquent avec les enfants à la main, parfois une valise pour ne plus rentrer chez elles. « Notre accueil est anonyme, gratuit et confidentiel ». Dans l'urgence, le CIDFF propose des nuitées d'hôtel puis met en place un accompagnement au long cours avec juristes, psychologues, aides au retour à l'emploi... « 80 % des demandes concernent des questions de rupture, de violence, de pension alimentaire, d'autorité parentale... C'est le cœur de notre métier ». L'accompagnement croisé de tous les professionnels est essentiel.

Gard : 12 téléphones grave danger

URGENCE Mis en place en 2016, le téléphone grave danger a « vraiment prouvé son efficacité », confirme la ministre de la Justice. Dans le Gard, douze téléphones grave danger, remis par un magistrat à des femmes vulnérables pour six mois renouvelables, sont en service, huit sur Nîmes et quatre sur Alès. « Les femmes qui en bénéficient sont sécurisées, explique-t-on au CIDFF. Pendant le confinement, nous en avons remis trois et avons eu deux déclenchements. »



Béatrice Bertrand présente le travail du CIDFF à la ministre de la Justice Nicole Belloubet.

ALEXIS BETHUNE

Ainsi, des avocats tiennent une permanence tous les quinze jours au CIDFF dans le cadre d'un partenariat avec le barreau de Nîmes mais pour les victimes le dépôt de plainte au commissariat reste difficile. Nicole Belloubet « sensible à la proxi-

mité » évoque « une expérience très intéressante en Belgique où ce sont des policiers spécialement formés qui se déplacent. »

Le CIDFF a profité de la visite ministérielle pour évoquer des pistes de travail qui pourraient être développées et ont retenu l'attention de Nicole Belloubet : « Nous avons mis en place une grille d'évaluation des dangers dans les féminicides inspirée de ce qui se fait au Canada où ces crimes ont diminué de moitié. 75 % des homicides ont lieu au moment des séparations... Dans le cadre des féminicides, il faudrait envisager l'hospitalisation des enfants avec un

suivi psychologique. Enfin, nous voudrions plus d'ordonnances de protection. Quand une femme est hébergée en urgence ou relogée chez un tiers, cette demande est toujours retournée alors que le danger est toujours là ».

En début de matinée, la ministre a assisté à une réunion du Comité local d'aide aux victimes (Clav) pour tirer un premier bilan des actions mises en place dans l'urgence pendant le confinement. « J'ai vu des associations qui font un travail remarquable. Nous allons poursuivre la fluidité de ces accompagnements. »